STRATÉGIE GLOBALE CLIMAT

> La nature n’est pas une victime à protéger, elle est ce qui nous possède.
>
> Bruno Latour

Sommaire

INTRODUCTION : LES ENJEUX CLIMATIQUES 4
Les faits 6
Les impacts pour les assureurs 7

MAIF ET LES ENJEUX CLIMATIQUES 10
Les impacts du dérèglement climatique sur MAIF 12
Les impacts générés par nos activités sur le climat 13
Nos leviers d’action en faveur du climat 15

NOS CONVICTIONS 16
Nos convictions 18
Les principes directeurs de notre stratégie climat 19

UNE APPROCHE HOLISTIQUE ET SYSTÉMIQUE 22
La prévention, une démarche systématique 25
La réparation, un levier au service de l’assurabilité 28
La régénération, pour un monde habitable 29
Le dividende écologique 31

EN SYNTHÈSE 32
Les points clés de notre démarche et nos éléments de singularité 34

INTRODUCTION : LES ENJEUX CLIMATIQUES

La lutte contre le réchauffement climatique est l'un des trois grands défis économiques de ces prochaines années avec la réduction des inégalités et l'adaptation au vieillissement de la population.

Commission Olivier Blanchard - Jean Tirole, juin 2021

01

Les faits

Il ne se passe pas une journée sans que nous évoquions le dérèglement climatique. Le phénomène est mondial et concerne tout le monde : les personnes physiques, les entreprises quelle que soit leur taille, les collectivités et les associations. La prise de conscience est aujourd'hui collective, politique, citoyenne et économique.

Chiffres clés

La lutte contre le dérèglement climatique est l'un des défis majeurs du XXIe siècle que nous aurons à relever pour transformer en profondeur les sociétés, les territoires et l'économie mondiale. Phénomènes climatiques extrêmes, montée des eaux, réchauffement, sécheresse, les effets du dérèglement climatique sont visibles et les chiffres[1] sont éloquents :

- La décennie 2010-2019 a été la plus chaude depuis 1880 (début des relevés modernes).
- Le mois d'octobre 2022 a été le plus chaud jamais enregistré en Europe[2].
- Dans les années 1970, on recensait près de 50 catastrophes naturelles par an ; dans les années 1990 et 2000, ce chiffre a été multiplié par 3.
- Plus récemment, dans les années 2010, ce sont près de 200 catastrophes qui ont été recensées chaque année, soit 4 fois plus que quarante ans plus tôt.
- D'ici à 2050, il pourrait y avoir 5 fois plus de sinistres qu'aujourd'hui.
- Le coût des catastrophes croît rapidement (monde) : 24 Mds $ en 1970, multiplié par 5 dans les années 1990 et par 8,8 dans la dernière décennie (211 Mds $).

Le jour du dépassement qui marque la date à partir de laquelle l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la Terre peut reconstituer en une année (biocapacité) n'a cessé d'avancer. Alors que ce jour était le 29 décembre en 1970, en 2022, l'humanité s'est mise à vivre « à crédit » de la planète le 28 juillet[3].

Rapport du GIEC

Dans son dernier rapport, le GIEC, groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU, prévoit dans tous ses scénarios le dépassement du seuil de réchauffement de la planète de 1,5 °C dans les dix ou vingt prochaines années, ce qui entraînera une plus grande fréquence des sécheresses, inondations, submersions côtières (cf. événements de l'été 2022 : précipitations extrêmes et inondations dans l'est de l'Australie, tornades et orages violents aux États-Unis, canicule en Inde et au Pakistan, inondations en Inde, au Bengladesh et au Canada, tremblement de terre en Afghanistan, chaleurs extrêmes, pénurie d'eau et incendies en Europe, et particulièrement en France – incendies, feux de forêt en Gironde et dans le sud de la France –, chutes de grêle, orages, inondations, canicule, et tempête Fiona en Guadeloupe, etc).

Pour limiter l'impact du réchauffement climatique et respecter l'accord de Paris, il faudrait un confinement de type Covid par an pendant 30 ans[4].

1. Source : France Assureurs - Impact du changement climatique sur l'assurance à horizon 2050.
2. Source : Service européen sur le changement climatique Copernicus.
3. Source : Global Footprint Network.
4. Source : Jean-Marc Jancovici - Shift Project.

Les impacts pour les assureurs

Des coûts de sinistres en augmentation

Les assureurs (mutuelles, compagnies d'assurance, bancassureurs, courtiers, réassureurs) jouent un rôle primordial dans la couverture des risques de leurs bénéficiaires. Ils sont confrontés à des charges de sinistres en croissance exponentielle du fait de l'augmentation du nombre et de l'intensité des phénomènes climatiques, de la hausse de la valorisation des biens et de l'enrichissement de la population *(source France Assureurs)*.

Coût des sinistres climatiques[5] entre 1984 et 2022 (en Md€)

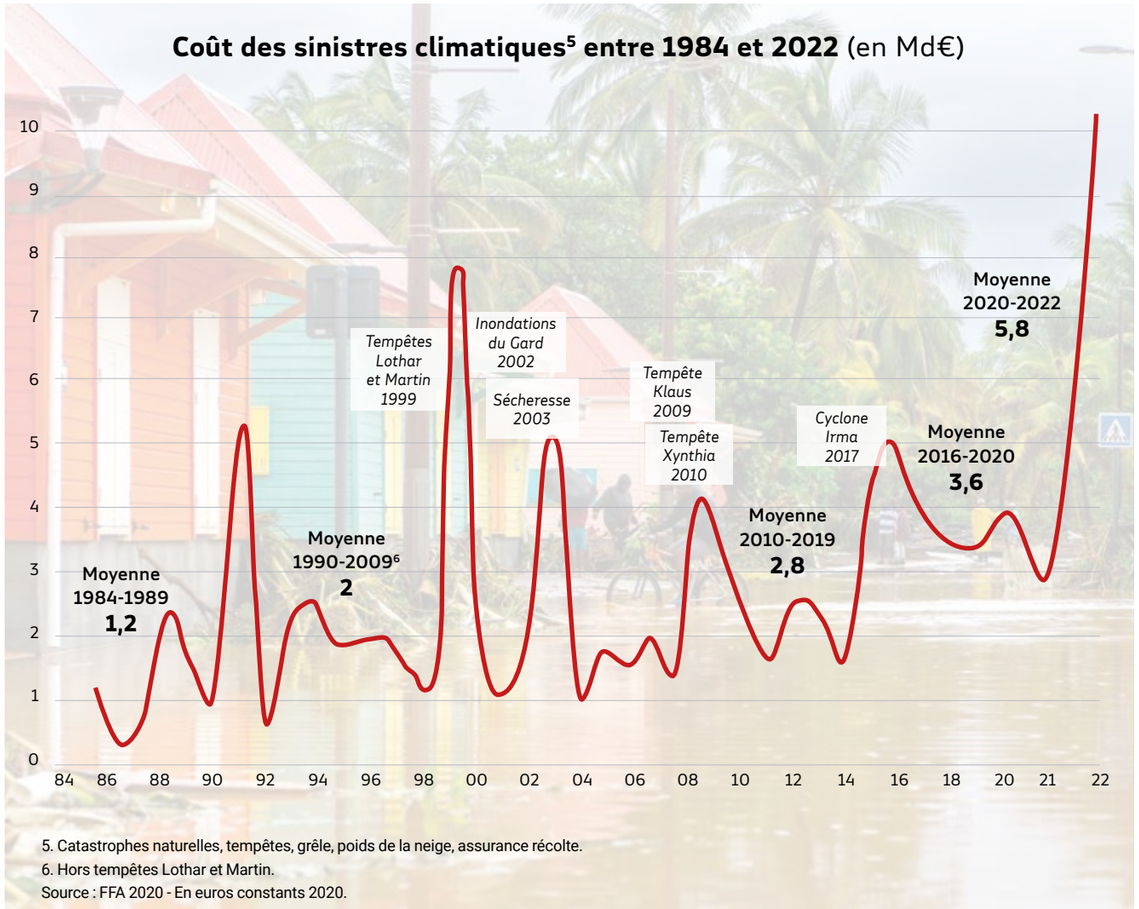

5. Catastrophes naturelles, tempêtes, grêle, poids de la neige, assurance récolte.
6. Hors tempêtes Lothar et Martin.
Source : FFA 2020 - En euros constants 2020.

Des équilibres économiques fragilisés

L'accroissement du coût des indemnisations consécutives aux événements climatiques entraîne une remise en cause des équilibres économiques de l'assurance habitation et des biens des professionnels.
Pour aider les assureurs à absorber les charges sinistres liées aux événements climatiques, l'État a mis en place, en 1982, le régime de catastrophes naturelles (Cat Nat), par le biais de la Caisse centrale de réassurance (CCR).
Ce régime est une particularité française qui permet la prise en charge, par la CCR, de 50 % du montant du sinistre en cas de reconnaissance de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel, sous réserve de l'existence d'une garantie catastrophe naturelle dans son contrat habitation.

En raison de l'augmentation des catastrophes naturelles, les études prévoient un équilibre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles jusqu'en 2040. Un projet de loi de révision est en cours, mais certains acteurs ont commencé à anticiper une hausse de la prime Cat Nat, actuellement à 12 % de la prime afférente aux garanties dommages du contrat habitation de base, qui pourrait la situer à terme entre 18 % et 20 %.

Le marché évolue donc vers davantage de segmentation tarifaire, voire d'exclusion de certains risques, ce qui aura pour conséquence de creuser les inégalités et d'accentuer la précarité d'une partie de la population.

Des inégalités sociales amplifiées

Face au dérèglement climatique et à la nécessaire transformation de nos modes de consommation, les inégalités se creusent et relèvent de plusieurs facteurs.

Des inégalités géographiques
Certaines zones sont particulièrement exposées aux aléas climatiques (15 % du territoire sont sujets à un risque fort à très fort). Les populations fortement exposées aux risques sont fragilisées (sinistres à répétition, impact sur la valorisation des biens, etc.).

Des inégalités liées au logement
Mauvaises performances thermiques des logements et vétusté des équipements de chauffage et d'aération ont un impact direct sur la qualité de vie et la santé des occupants, la valeur de leur bien et leur pouvoir d'achat. Cela a aussi un impact plus général sur les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie nationale.

Des inégalités liées à la mobilité
La dépendance à la voiture est la principale cause de cette précarité liée à la mobilité. 71 %[7] des Français déclarent ne pas avoir d'autre choix que la voiture pour se déplacer ; cette part atteint 87 %[7] pour les habitants des couronnes périurbaines. La précarité mobilité touche principalement les ménages les moins favorisés (80 %[7] des ouvriers déclarent être dépendants de la voiture).

71 %
des Français déclarent ne pas avoir d'autre choix que la voiture pour se déplacer[7].

80 %
des ouvriers déclarent être dépendants de la voiture[7].

4/5e
des communes du territoire métropolitain sont concernées par au moins un aléa climatique[8].

41 millions
d'habitants exposés à un risque fort à très fort d'aléas climatiques[8].

7. Source : Fondation pour la Nature et l'Homme - Baromètre des mobilités du quotidien n° 2 - Mars 2022.

8. Source : étude « Risques climatiques : six Français sur dix sont d'ores et déjà concernés » - Commissariat général au développement durable - Novembre 2020.

MAIF ET LES ENJEUX CLIMATIQUES

02

Les impacts du dérèglement climatique sur MAIF

Le changement climatique a un impact direct sur nos activités d'assurance et nos équilibres économiques, en particulier en habitation (augmentation du nombre de sinistres et des coûts avec des charges multipliées par 4 sur les dix dernières années). Nous subissons des charges sinistres qui ne cessent de croître. Le coût des climatiques en 2022 est estimé à 792 M€ en brut de réassurance (351 M€ en net de réassurance).

Les catastrophes naturelles peuvent aussi avoir un impact sur les sinistres en automobile, dans une moindre mesure, dans le cas notamment de grêle et d'inondation.

Face à cette tendance haussière des coûts, la mutualisation totale du risque climatique pourrait être interrogée dans les années à venir. Au regard des projections, des réflexions et des travaux sur l'adaptation de notre politique de souscription et de tarification vont être engagés, le statu quo risquant de pénaliser, à terme, la communauté de nos assurés.

792 M€

C'est l'estimation des coûts, en brut de réassurance, des climatiques en 2022 (351 M€ en net de réassurance).

Source : chiffre MAIF.

Les impacts générés par nos activités sur le climat

Nos activités génèrent des émissions carbone, l'ensemble de celles-ci compose notre empreinte reportée dans notre bilan carbone. Si notre principale activité émettrice demeure nos investissements, notre activité d'assureur représente près d'un quart de notre empreinte globale.

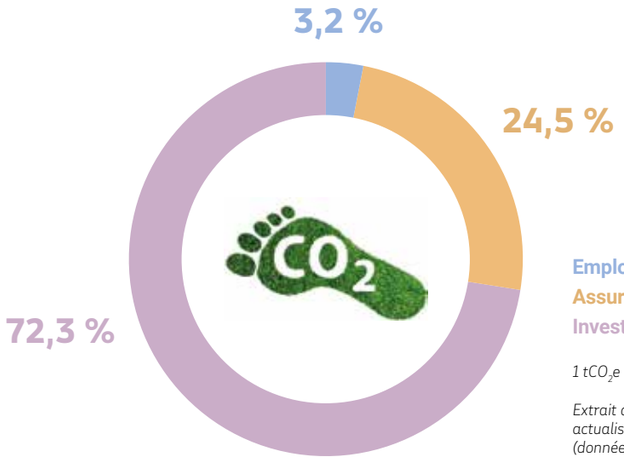

Employeur : 46,3 $ktCO_2e$
Assureur : 350 $ktCO_2e$
Investisseur : 1 032,5 $ktCO_2e$

1 tCO_2e = 1 aller-retour Paris/New York en avion pour 1 personne.

Extrait de l'étude Carbone 4 présentée lors du Comop du 26/11/2021 actualisée avec le dernier bilan carbone et le dernier rapport ESG (données de 2021).

Investisseur

Nos postes d'émission
Sociétés et produits à émissions carbone dans lesquels nous investissons.

Nos actions déjà en place pour réduire nos propres émissions
Stratégie climat des investissements (ambition alignée avec une augmentation de température limitée à 1,5 °C en 2030), sensibilisation des gestionnaires de fonds, véhicules d'investissement for good : MAIF Impact et MAIF Avenir.

Assureur

Nos postes d'émission
Habitations et véhicules assurés, produits d'épargne et d'assurance vie.

Nos actions déjà en place pour réduire nos propres émissions
Gestion des sinistres avec l'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire, meilleure réparation pour éviter la survenance du sinistre ou en limiter les impacts, développement d'offres vertes d'épargne et d'assurance vie, sensibilisation de nos sociétaires et prospects, développement de services non marchands, adaptation de notre offre pour favoriser la transition écologique, soutien à des structures d'intérêt général à travers nos partenariats/mécénats.

Entreprise

Nos postes d'émission
Achats (parc informatique, bâtiments, véhicules, mobilier), déplacements domicile/travail, déplacements professionnels, énergie, fret (courrier, colis), déplacements clients et visiteurs, papiers, repas, déchets.

Nos actions déjà en place pour réduire nos émissions
> **Renforcement de notre plan d'actions environnemental** (énergie, géothermie, mobilité, déchets, numérique responsable), en lien avec notre bilan carbone annuel visant à nous aligner avec les objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), à savoir une réduction de 30 % de notre empreinte carbone à horizon 2030 :
- travail avec les fournisseurs pour réduire l'empreinte carbone des achats ;
- recours à des modes actifs[9] pour les déplacements travail-domicile ;
- généralisation de la démarche zéro papier inutile et Green IT ;
- réflexions en cours sur l'évaluation de l'impact climat des nouveaux projets.

> **Mise en place de services** à destination des collaborateurs (émissions évitées).
> **Remboursement** des abonnements transport en commun, service conciergerie.

Nous allons mettre en place une démarche permettant d'évaluer, pour chaque projet lancé, son empreinte environnementale, dans une logique de réduction de l'impact.

9. Modes de transport utilisant l'énergie humaine pouvant être combinée à celle d'un moteur électrique (ex. : vélos).

Nos leviers d'action en faveur du climat

Notre action en faveur de la préservation de l'environnement s'inscrit dans une démarche de long terme. Nous avons élaboré notre première politique RSE[10] en 2003, nous avons été le premier assureur à signer les PRI (Principes pour un investissement responsable) en 2009, et avons adopté, en 2020, une stratégie climat volontariste pour nos investissements.

En parallèle, nous accompagnons tout notre écosystème dans une recherche de réduction des émissions GES[11].

Aujourd'hui, il nous faut aller beaucoup plus loin. Nous avons conscience du rôle que nous avons à jouer face aux enjeux climatiques en favorisant, en développant et en créant, à travers nos activités et notre stratégie globale sur le climat, des externalités positives, tant en matière de préservation de la biodiversité et de contribution au ralentissement du réchauffement climatique, que de solidarité sociale.

10. Responsabilité sociétale des entreprises.
11. Gaz à effet de serre.

NOS CONVICTIONS

03

“Des solutions existent pour aligner l’intérêt financier de l’entreprise avec un impact social et écologique positif.”

Pascal Demurger

Nos convictions

En tant qu'entreprise engagée, nous devons **contribuer à un enjeu dorénavant mondial, et œuvrer pour la restauration de la biodiversité et la régénération du vivant.**

Les événements climatiques peuvent entraîner des situations de fragilité chez nos sociétaires. Pour qu'elle ait tout son sens et son utilité, nous devons **renforcer la dimension sociale de notre démarche.**

L'évolution de la réglementation nous contraindra : nous devons **anticiper pour ne pas subir** et si nous ne faisons rien, cela nous coûtera plus cher.

Nous sommes tenus d'agir pour contenir le dérèglement climatique, afin de pouvoir **continuer d'exercer notre métier d'assureur.**

Nous avons intérêt à **concilier nos rôles d'entreprise, d'assureur et d'investisseur** pour générer un impact positif maximal.

Une démarche au cœur de nos engagements de société à mission

Notre stratégie globale s'inscrit dans la droite ligne de notre raison d'être et des cinq objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans nos statuts.

Notre raison d'être

Convaincus que seule une attention sincère portée à l'autre et au monde permet de garantir un réel mieux commun, nous, MAIF, plaçons cette attention au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions.

Nos cinq objectifs sociaux et environnementaux

- Placer l'intérêt de nos sociétaires au cœur de nos activités.
- Favoriser, par une attention sincère, l'épanouissement de nos acteurs internes au sein d'un collectif engagé.
- Contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers nos activités.
- Contribuer à la transition écologique à travers nos activités.
- Promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs.

Les principes directeurs de notre stratégie climat

Préserver l'assurabilité des biens et des personnes
Dans un contexte où la tendance des assureurs est de se désengager des zones les plus exposées aux événements climatiques, soit par démutualisation, soit par exclusion du risque, nous, MAIF, sommes soucieux de préserver l'assurabilité des biens et des personnes. Une attention particulière sera portée à nos sociétaires les plus vulnérables fortement exposés aux risques, avec des difficultés d'accès aux moyens d'actions possibles (par exemple : accompagnement des populations fragilisées, surveillance particulière des Drom Com).

Ne pas céder aux mécaniques de simple compensation
Nous souhaitons pleinement assumer notre rôle et contribuer à la création d'impacts positifs. Pour cela, nous nous engageons à mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre partout où nous pourrons le faire. Pour les émissions que nous ne pouvons et ne pourrons pas éviter, à la mécanique de compensation fondée sur le financement d'initiatives externes à hauteur du carbone émis (la tonne de CO_2 coûtant sur le marché 6 € en 2022), nous privilégions la séquestration et la régénération des écosystèmes naturels, créateurs d'impacts positifs sur le climat.

Poursuivre notre stratégie climat des investissements
Dans la continuité des actions déjà initiées, nous pilotons la gestion des actifs avec un objectif de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissements de MAIF et MAIF VIE, et augmentons notre part verte. Nous engageons les entreprises les plus émettrices du portefeuille (gestion directe) et nos principales sociétés de gestion.

Renforcer le rôle de l'État dans son soutien aux assurés
Une démarche proactive sera entreprise auprès des pouvoirs publics pour renforcer le rôle de l'État dans son soutien aux assurés. La nécessité du partenariat privé/public sera réaffirmée, en particulier dans le maintien de conditions favorables du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.

Garantir la soutenabilité du risque climatique
La hausse et l'aggravation des conséquences du changement climatique nécessitent d'adapter au mieux notre modèle, notamment en matière de souscription et de tarification.

Développer une gestion vertueuse des sinistres
Avec l'augmentation du nombre de sinistres liés aux inondations et aux phénomènes de sécheresse particulièrement, nous devons développer une gestion vertueuse des sinistres pour la mise en œuvre de solutions visant à réparer mieux et durablement, en s'appuyant sur notre réseau de prestataires.

Transformer les exigences réglementaires en opportunité
Les exigences réglementaires, notamment celles sur la taxonomie verte européenne, peuvent peser sur certains acteurs. À la MAIF, nous souhaitons en faire une opportunité.

Mobiliser et engager notre communauté
Climat, biodiversité, préservation des ressources… Tous ces combats ne peuvent être gagnés sans une mobilisation citoyenne générale. Nous souhaitons impliquer nos collaborateurs, nos administrateurs, nos militants, nos partenaires, nos sociétaires et adhérents et les inciter à la transition écologique, en leur proposant des modalités d'actions et des solutions.

Nous souhaitons promouvoir l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'entreprise autour de notre démarche en favorisant :

> **La contribution des équipes** dans l'application de la sobriété dans les différentes activités et donc dans la diminution de notre empreinte carbone et des gaz à effet de serre émis.

> **La participation au choix** de projets financés en faveur de l'environnement.

> **La prise en compte d'objectifs** environnementaux d'entreprise dans l'accord d'intéressement.

UNE APPROCHE HOLISTIQUE ET SYSTÉMIQUE

04

> **Quand on commence à agir, l'espoir est partout. Alors, au lieu d'attendre l'espoir, cherchez l'action.**
>
> Greta Thunberg

Parce que notre action ne peut être efficace qu'en étant profondément intégrée dans chacune de nos activités, nous activons simultanément tous nos leviers, qu'ils relèvent de nos rôles d'entreprise, d'assureur et d'investisseur.
Nous nous engageons dans une approche holistique et systémique pour préserver un monde assurable et habitable.

3 piliers structurent notre démarche, en partie financée par le dividende[12] écologique : la réparation, la prévention et la régénération.

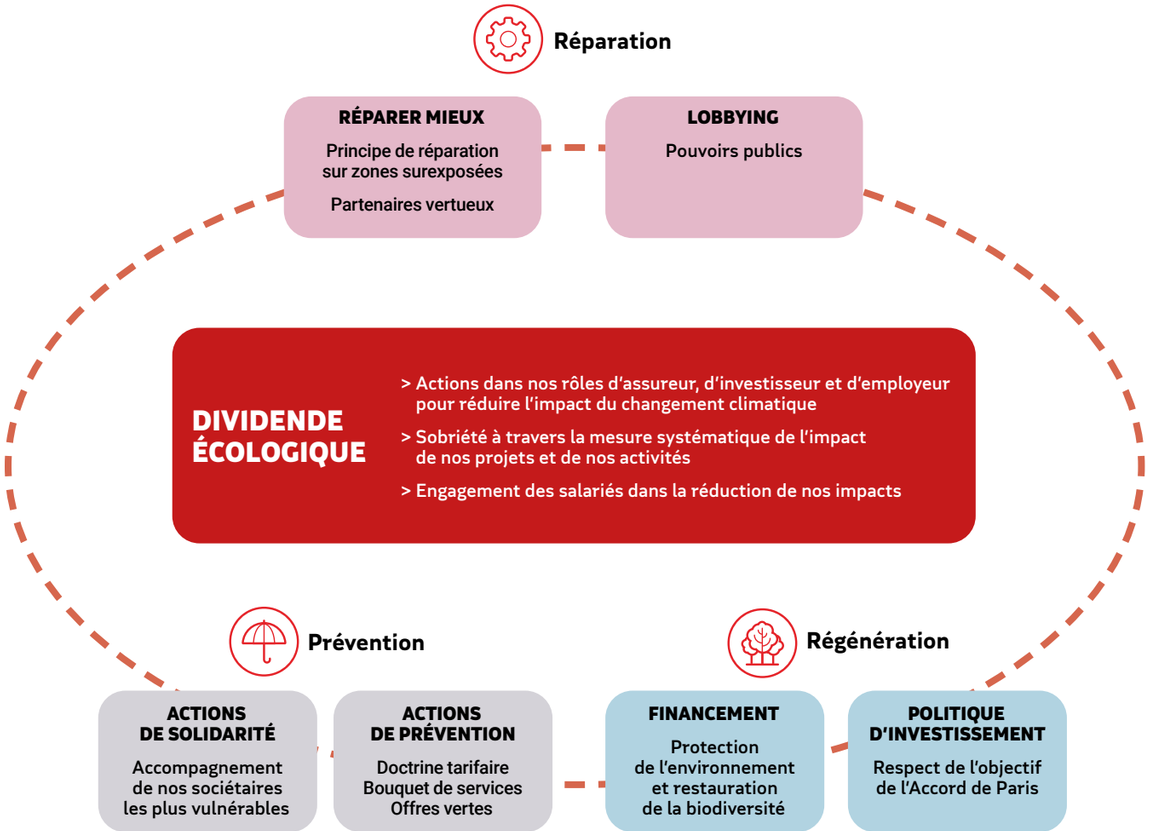

12. Selon les cibles, la notion de dividende pourra être remplacée par contribution pour en faciliter sa compréhension.

La prévention, une démarche systématique

Pour agir efficacement sur la survenance des sinistres et leurs conséquences, la prévention doit être présente tout au long du parcours du sociétaire (dans les phases de prospection, au moment de la souscription et tout au long de la vie du contrat), et être accessible au plus grand nombre par des mécanismes de solidarité à destination des populations les plus vulnérables.

Améliorer l'état des connaissances et proposer des solutions préventives

Il est important de porter la connaissance du risque aux sociétaires actuels et futurs et de les accompagner dans les moyens de prévention qu'ils pourraient mettre en œuvre pour limiter le risque et réduire la vulnérabilité de leurs biens. Pour cela, nous proposons :

Le partage de la connaissance de l'exposition au risque
Inondation, nature des sols, sécheresse, submersion marine, tempête, cyclone, nous devons contribuer à une plus forte sensibilisation et une meilleure connaissance du risque climatique par nos sociétaires actuels et futurs, à travers une démarche pédagogique et de conseil.

Le bouquet de services prévention
Il concerne tous les risques (auto et habitation), tous les publics (personnes physiques, entreprises, associations et collectivités). Ces services donneront lieu à une tarification et pourront, dans certains cas, être pris en charge par MAIF dans le cadre de ses actions de solidarité.

Les services que nous proposons aux personnes physiques visent à les accompagner dans la mise en œuvre de moyens de prévention :
– connaissance du risque du lieu d'habitation ;
– diagnostic permettant d'évaluer le type de moyens de prévention à mettre en œuvre ;
– mise à disposition d'un réseau d'experts et de prestataires à prix négocié, sélectionnés par MAIF ;
– conseil sur des solutions rendant le bâti plus résilient ;

– accompagnement dans le montage de dossiers de demande de subvention (ex. : fonds Barnier[13]), pour pallier la méconnaissance de ces subventions et les lourdeurs administratives ;
– offre de crédit à la consommation.

L'incitation, via nos offres, à des comportements vertueux
> Développement d'une offre autour de la mobilité verte.
> Assurance emprunteur adaptée pour les logements aux meilleures normes énergétiques (logements avec un DPE de classe A, B ou C).
> Systématisation de cette approche dans le développement de toutes nos offres.

La prévention autour du sinistre
Nous devons également intervenir avant, pendant et après le sinistre :
– pour nos sociétaires exposés à un événement naturel sur le point de survenir, nous devons développer des alertes/conseils pour mieux se protéger et réduire l'impact ;
– pendant le sinistre, nous devons accompagner au mieux le sociétaire ; au-delà des pertes matérielles, la dimension psychologique doit être prise en compte ;
– après le sinistre, nous devons prendre le temps pour recueillir les informations permettant d'affiner notre compréhension des actions de prévention efficaces et promouvoir des conditions de remise en état plus résilientes.

Rendre plus accessibles les mesures de prévention aux populations les plus fragiles

Afin d'aider nos sociétaires les plus vulnérables (sous réserve de satisfaire à certains critères d'exposition et économiques), fortement exposés aux risques climatiques et en difficulté dans l'accès aux actions de prévention, nous leur proposerons :

Un accès gratuit, ou à moindre coût, à notre bouquet de services prévention.

Un accompagnement dans le financement des actions qu'ils mettent en œuvre en faveur de la transition écologique (par exemple, passage au véhicule électrique, mise aux normes énergétiques de l'habitat, mise en œuvre de moyens de prévention dans le cadre du fonds Barnier).

Des actions solidaires pour leur permettre de préserver leur habitation des événements climatiques.

Agir à l'échelle, au niveau des collectivités

L'ampleur de certains événements climatiques limite l'efficacité de moyens de prévention mis en œuvre au niveau d'un lieu de risque. Pour renforcer la prévention des risques climatiques, nous proposons d'agir à l'échelle, au niveau des collectivités, en nous appuyant sur la SMACL. En tant que premier assureur des collectivités, elle nous apporte un fort levier d'action et une singularité à faire valoir dans notre approche.

Nous accompagnerons ainsi les collectivités avec :

Une proposition de services spécifiques
> Sensibilisation aux risques climatiques et aux responsabilités des élus.
> Conseil, formation et prévention, notamment dans la connaissance de tous les moyens activables pour une collectivité, par exemple : le Plan de prévention des risques naturels (PPRN), le Plan de prévention des risques inondations (PPRi), le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), le Plan communal de sauvegarde (PCS). En effet, toutes les communes exposées à un risque climatique n'ont pas mis en place un plan de prévention.
> Réflexion sur une offre de crédit.

Un accompagnement dans la mise en place de plans de prévention tels que le PAPI, afin de réduire la vulnérabilité des territoires et des habitations.
Par exemple, un plan de prévention spécifique au péril inondation[14] agit sur :
– la baisse du nombre, de la fréquence et du coût moyen des sinistres liés aux impacts cumulés des PPRi et des PCS que le PAPI intègre ;
– une baisse supplémentaire du nombre de sinistres et du coût moyen des sinistres liée à la mise en place d'ouvrages de protection hydraulique, principale mesure financée dans le cadre des PAPI ;
– une baisse du ratio sinistres sur primes et du taux moyen de destruction.

Des plans de financement de tout ou partie des projets permettant la mise en œuvre de moyens de prévention à grande échelle, alliant aussi la restauration de la biodiversité (actions sur les forêts : préservation, reforestation…).

Définir une doctrine tarifaire et une politique de souscription adaptées

Afin de bien cibler nos actions et d'avoir une meilleure connaissance des zones à risques sur notre portefeuille, des travaux de modélisation ont été menés sur notre territoire, ainsi que dans les Drom-Com, zones fortement exposées.

Cette démarche a permis de caractériser, à une maille géographique fine, des scores de 1 à 5 pour les périls inondation, sécheresse, tempête, cyclone, submersion marine, à climat actuel et futur. Chaque péril est différent, tant dans les moyens de prévention que dans les coûts de sinistres.

Notre doctrine tarifaire et notre politique de souscription devront maintenir l'équilibre économique, un partage de la valeur équitable et prendre en compte une détermination plus fine du risque, tout en confirmant la singularité MAIF. Nous établirons cette politique pour les personnes physiques puis la déclinerons pour les personnes morales.

13. Fonds de prévention des risques naturels majeurs permettant de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des besoins exposés aux risques naturels majeurs.
14. Source : évaluation des impacts de la prévention des risques inondation sur la sinistralité - CCR, juin 2020.

La réparation, un levier au service de l'assurabilité

Si la prévention est un levier majeur d'atténuation de l'impact du risque, un grand nombre de sinistres ne peut encore être évité. La gestion de sinistres, parce qu'elle intervient sur la remise en état initial, est un moment crucial pour effectuer des réparations capables d'atténuer les conséquences d'un prochain sinistre.

La gestion vertueuse des sinistres

Accompagner nos sociétaires lors de la survenance d'un sinistre est notre cœur de métier. Nous avons le pouvoir de le faire de manière singulière et engagée en s'appuyant sur deux principes :

Le « réparer mieux »
En cas de sinistre, nous privilégions une réparation vertueuse, qui prend en compte le risque, améliore la protection du bien et des personnes, quitte à investir davantage pour éviter la répétition d'un sinistre.

La force d'un réseau de partenaires engagés
Des partenaires sélectionnés (notamment les réparateurs), qui s'inscrivent dans notre stratégie :
- réparation des sinistres habitation intégrant des critères plus exigeants en matière de respect de l'environnement ;
- utilisation de pièces issues de l'économie circulaire lorsque cela est possible ;
- diagnostic et conseil auprès des sociétaires.

Dialogue et interpellation des pouvoirs publics

Le rôle de l'État est primordial pour maintenir l'assurabilité des biens et des personnes. Nous souhaitons faire de notre stratégie climat un levier de valorisation et d'action en nous appuyant notamment sur des actions en direction des pouvoirs publics, tant nationaux que locaux, dans une approche articulée avec la SMACL.

Les objectifs de ces actions sont les suivants :

Présenter aux pouvoirs publics la stratégie MAIF pour contribuer à la lutte contre l'accélération du réchauffement climatique et ses effets pour les particuliers et les collectivités territoriales :
- valoriser la singularité d'une approche MAIF réaliste, solidaire et apporteuse de solutions concrètes, dans le quotidien de ses sociétaires, versus une vision de place plus anxiogène et financière ;
- répondre au double défi collectif de la transition environnementale et sociale en maintenant l'assurabilité pour tous et en mettant le sociétaire au cœur de notre stratégie climatique ;
- Faire de MAIF un acteur porteur de solutions solidaires, pragmatiques en matière de prévention, réparation et régénération.

Sensibiliser la profession et les pouvoirs publics au risque croissant d'inassurabilité pour les particuliers et les collectivités territoriales en métropole et dans les territoires ultra marins.

Partager des propositions d'actions et d'évolutions législatives avec la profession et les pouvoirs publics.

Appeler l'État à convoquer des états généraux de l'assurance climatique.

La régénération, pour un monde habitable

À la MAIF, nous refusons d'être pessimistes et rappelons que chaque acte compte. Nous ne cherchons pas seulement à réduire les effets néfastes des dérèglements climatiques, mais surtout à investir pour façonner un nouveau monde et contribuer à la restauration des écosystèmes et de la biodiversité.

La réglementation vécue comme une opportunité

La taxonomie verte européenne fixe un cadre réglementaire classifiant les activités durables de l'entreprise selon les six objectifs environnementaux suivants[15] :

Atténuation du changement climatique.

Adaptation au changement climatique.

Utilisation durable de l'eau et des ressources marines.

Économie circulaire.

Prévention et réduction de la pollution.

Prévention et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À la MAIF, nous avons décidé de faire de la taxonomie verte européenne, non pas une contrainte, mais une opportunité pour aller plus loin dans le verdissement de nos activités et investissements, notamment sur la prévention et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et poursuivre ainsi les actions que nous avons déjà engagées.

Par ailleurs, nous restons attentifs aux discussions sur la comptabilité triple capital et mettons tout en œuvre pour pouvoir appliquer la réglementation à venir permettant de quantifier l'impact social et environnemental de nos actions et d'intégrer ce dernier dans la présentation de nos résultats économiques.

Une politique d'investissement engagée

Très tôt, nous nous sommes engagés à réduire nos investissements dans le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles. Notre stratégie climat des investissements, validée en conseil d'administration, consiste en un alignement du portefeuille d'investissements au plus proche d'une trajectoire de 1,5 °C d'ici à 2030, conformément à l'Accord de Paris.

Le plan d'actions mené au sein de la direction des Investissements et des placements, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie climat, s'articule autour de cinq leviers :

Sortie totale du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles d'ici à 2030, sortie totale de l'industrie pétrolière d'ici à 2040 (exclusion immédiate pour la gestion directe et les fonds dédiés).

Sélection des investissements en faveur de la transition énergétique et de la préservation de la biodiversité. Transformation progressive de notre modèle de croissance avec une acceptabilité d'un moindre rendement au profit de la soutenabilité de l'homme et de son écosystème, via une gestion durable en faveur de la transition énergétique et écologique (ex. : MAIF Forêts, MAIF Transition, MAIF Dette à impact environnemental).

15. Les deux premiers objectifs font l'objet de reporting dès 2022.

Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion.

Fléchage des investissements pour les adhérents.

Épargne : proposition aux adhérents de reverser une partie du rendement de leur placement dans des projets environnement.

Pour aller plus loin

Nous avons rejoint, en 2021, la NZAOA (Net Zero Asset Owner Alliance), groupe d'investisseurs s'engageant à contribuer à la neutralité carbone d'ici à 2050 et, dans ce cadre, nous avons fixé des objectifs chiffrés de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement, de financement de la transition énergétique et écologique et d'engagement auprès de nos parties prenantes.

Des actions concrètes en faveur de l'environnement et de la biodiversité

Participer à la protection de l'environnement et à la restauration de la biodiversité, tout en contribuant à la diminution des risques liés aux événements naturels (notamment inondation et sécheresse).
Dès lors qu'une exigence de rentabilité n'est pas compatible :
– nous privilégierons le financement de projets en faveur de l'environnement et de la préservation et restauration de la biodiversité (préservation des milieux naturels, décarbonation, séquestration carbone) ;
– nous prioriserons des projets qui permettent également l'accompagnement des collectivités dans la mise en place de moyens de prévention pour les territoires fortement exposés aux risques naturels.

Création du fonds de dotation MAIF pour le vivant.

Le dividende écologique

Face à la gravité du dérèglement climatique et de la crise de la biodiversité, nous franchissons un nouveau cap. Nous avons décidé d'allouer désormais une partie de nos résultats à la planète. C'est ce que nous appelons le dividende écologique. C'est une redéfinition du partage de la valeur pour financer des actions écologiques concrètes, solidaires et en lien avec notre métier d'assureur.

Financement de projets de préservation et de régénération de la biodiversité (sols, forêts, zones humides, cours d'eau…), afin de renforcer la résilience des territoires face aux conséquences du dérèglement climatique via :
– une dotation au fonds MAIF pour le vivant ;
– des partenariats de mécénat ;
– l'Association Prévention MAIF.

Accompagnement de nos sociétaires les plus vulnérables compte tenu de leur exposition au risque climatique :
– dans la mise en place de mesures de prévention ;
– lors de la survenance d'un sinistre.

EN SYNTHÈSE

05

Les points clés de notre démarche et nos éléments de singularité

- Un cercle vertueux autour de Prévention/Réparation/ Régénération.
- Des actions qui se concentrent sur notre écosystème pour limiter l'impact des risques climatiques pour nos sociétaires et préserver leur environnement.
- Une démarche qui cherche à éviter le principe de compensation.
- Un engagement de toutes les entités et de tous les acteurs, afin de respecter l'objectif de l'Accord de Paris.
- Des investissements dans la transition énergétique et dans l'environnement et la biodiversité.
- Le développement d'offres plus vertes.
- Des services de prévention pour les personnes physiques, entreprises, associations et collectivités, en collaboration avec la SMACL.
- Une doctrine tarifaire et une politique de souscription pour notre résilience, tout en préservant autant que possible notre singularité.
- Une approche auprès des pouvoirs publics pour interpeller sur l'assurabilité et l'inhabitabilité à terme des zones les plus exposées.
- Un dividende écologique pour aider nos sociétaires les plus vulnérables et financer des projets permettant la protection de l'environnement et de la biodiversité.

MAIF.FR

Retrouvez-nous aussi sur

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Entreprise régie par le Code des assurances.

06/2023 - Réalisation : Studio de création MAIF.
Crédits photos : Johner Images/GettyImages, Chanakon Laorob/GettyImages, Christophe Lehénaff/GettyImages, Westend61/GettyImages, Lara Balais/AFP, Mohammad Sowaid/EyeEm/GettyImages, Eduardo Fonseca Arraes/GettyImages, Mike Harrington/GettyImages, Gece33/GettyImages, Maskot/GettyImages, Frans Lemmens/GettyImages, Simon Lambert/Haytham/Rea, Alex Giraud/MAIF, Vincent Nguyen/MAIF.

LE TRI FACILE BROCHURE SAC DE TRI

MAIF